

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 23 novembre 2023

La CAT réitère son opposition à la « surtaxe » de séjour en Île-de-France et appelle au retrait de cette mesure disproportionnée qui pèse sur le pouvoir d'achat des Français et sur notre compétitivité touristique

La CAT déplore l'adoption à l'Assemblée nationale et ce, sans aucune concertation avec les professionnels, d'une augmentation de 200% de la taxe de séjour à Paris et en Île-de-France, et appelle le Gouvernement et le Parlement à retirer cette mesure disproportionnée, défavorable au pouvoir d'achat des Français et préjudiciable à la compétitivité de la Destination France.

Cette augmentation qui touche Paris et la Région Île-de-France intervient après des hausses intervenues en régions Sud, Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Les 20 organisations membres de la CAT dénoncent donc une propagation à tout le territoire de ces augmentations qui vont peser principalement sur les touristes et leur pouvoir d'achat.

Alors que 18 millions de Français ne prennent jamais ou très rarement des vacances, notamment pour des raisons financières, une telle mesure va dégrader encore un peu plus le taux de départ et éloigner des vacances une part importante des catégories socio-professionnelles modestes.

La CAT rappelle que le contexte inflationniste a beaucoup pesé sur la compétitivité prix de la destination l'été dernier, les Français ayant effectué d'importants arbitrages budgétaires. Les marges des entreprises se sont considérablement réduites entre le remboursement des PGE, l'inflation du coût de l'énergie et des matières premières, la progression de la masse salariale, le contexte inflationniste global.

La CAT souligne le réveil préoccupant de notre principal concurrent l'Espagne, tant en termes de performances commerciales que de fréquentation touristique cette année.

La CAT demande donc au Gouvernement et au Parlement de renoncer à cette mesure préjudiciable à la compétitivité de nos entreprises, à l'attractivité de la Destination France et au pouvoir d'achat de nos compatriotes et ce, à quelques mois des JO de Paris de 2024.

Elle réitère sa demande faite en décembre dernier d'abroger la nouvelle taxe additionnelle de 34% à la taxe de séjour en PACA, Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

Enfin, elle met en garde contre toute nouvelle tentative d'étendre et de généraliser à l'ensemble du territoire ces augmentations de taxes de séjour non concertées et disproportionnées à seule fin de financement des transport régionaux.



LES 20 ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CAT

1. *Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - UMIH*
2. *Groupement des Hôtelleries & Restaurations - GHR*
3. *Groupement National des Chaines Hôtelières - GNC*
4. *Club des dirigeants des hôtels 4*, 5* & Palaces*
5. *Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air - FNHPA*
6. *Fédération Nationale des Résidences de Tourisme, Apparthôtels et Villages de Vacances - FNRT*
7. *Les Entreprises du Voyage - EDV*
8. *Syndicat des Entreprises du Tour-Operating - SETO*
9. *Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers - FNAM*
10. *Fédération Nationale des Transports de Voyageurs - FNTV*
11. *Entreprises Fluviales de France - E2F*
12. *Mobilians, les entreprises de la mobilité*
13. *Union Française des Métiers de l'Évènement - UNIMEV*
14. *Domaines Skiables de France - DSF*
15. *Union Sport & Cycle - USC*
16. *Fédération Nationale des Entreprises des Activités Physiques de Loisirs – Active-FNEAPL*
17. *Groupement des Entrepreneurs de Golf Français – GEGF*
18. *Paris&Co – Welcome City Lab*
19. *Union nationale des associations de tourisme et de plein air - UNAT*
20. *Fédération Française des Ports de Plaisance - FFPP*

Plus d'informations sur : www.acteursdutourisme.fr